

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 février 2010

L'an deux mille dix et le vingt trois février à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 16 février 2010

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 13

**Présents : M.MAURIN - CHAUSSIGNAND - TESTON – VERNET – CORNET -
HILAIRE – CROZIER - AUZAS – VOLLE – SALA – BEUGNET – JOLLIVET -
BOUAZZA**

Excusés : M. FIALON - DELAUZUN

Mme SALA a été élue secrétaire

Objet : Convention entre la commune et l'A.J.S.B.H. fixant les modalités d'attribution de la subvention communale.

Le Maire donne lecture et soumet à l'approbation du Conseil Municipal la convention qui fixe les modalités d'attribution de la subvention communale à l'association JEUNESSE SPORTIVE BERG HELVIE.

Il est proposé de verser une part fixe de 300.00 € par an, augmentée de 5.00 € par enfant licencié.

La durée est fixée pour trois ans à compter de 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les modalités financières exposées ci-dessus ;
- CHARGE son maire de signer la convention de partenariat correspondante ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision seront prévus au C/65748 au BP annuel.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 23 février 2010.

POUR COPIE CONFORME
ALBA-LA-ROMAINE, le 24/02/2010
LE MAIRE
Pierre MAURIN